



Bulletin de la CMS

Numéro 9, Juin 1999



20 ANS

Sommaire

20 ans.....	1
Nouvelles Parties.....	1
Rétrospective.....	2
Activités pour le 20 ^e anniversaire.....	2
En route pour COP6.....	3
Ordre du jour provisoire.....	3
Calendrier des réunions.....	3
Nouvelles de...	
Comité permanent de la CMS.....	4
AEWA.....	4
EUROBATS.....	4
ASCOBANS.....	5
ACCOBAMS.....	5
Mise à jour d'autres activités de conservation	
Grue de Sibérie.....	6
Antilopes sahélo-sahariennes.....	6
Etat d'avancement de projets.....	7
Activités de la CMS pour la conservation des tortues marines..	8, 9
Propositions relatives à de nouvelles espèces.....	10
Hommage à M. C. de Klemm.....	10
Matériel d'information et publications.....	10
Nouvelles de l'ONU/PNUE.....	11
Nouvelles de Bonn.....	11
Liens avec d'autres Conventions.....	11
Notes brèves.....	11
Calendrier d'évènements.....	12

La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage a vu le jour il y a vingt ans à Bonn qui était alors la capitale de la République fédérale d'Allemagne. Elle trouve son origine dans une Recommandation de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain (Stockholm, 1972). La CMS a bénéficié de son appartenance au système des Nations Unies: le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, lui aussi découlant directement de la Conférence de Stockholm, pourvoit un Secrétariat, un cadre administratif et une véritable perspective mondiale.

L'Allemagne a joué également un rôle clé dans la création et le développement de la CMS. Dès le début, elle a pris les devants en facilitant l'installation du Secrétariat, en accueillant plusieurs réunions, en fournissant des ressources humaines et des compétences scientifiques. L'Allemagne a fait également plusieurs contributions financières volontaires qui ont permis d'entreprendre des activités de recherche et de conservation dans différentes parties du monde.

Un passé récent a vu une expansion significative des objectifs et du champ géographique de la CMS. Avec une représentation originelle centrée principalement sur l'Europe, au cours de ces vingt dernières années elle s'est graduellement développée pour couvrir la plus grande partie de l'Afrique et des parties importantes de l'Asie et de l'Amérique Latine. Les espèces d'oiseaux, quintessence de la migration animale, restent encore un important pôle d'attention. Mais les activités de conservation qui portent sur d'autres groupes d'animaux se développent progressivement. Le présent numéro du Bulletin de la CMS, par exemple, contient des enseignements sur les nombreuses activités entreprises en faveur des tortues marines et des antilopes de la région sahélo-saharienne.

NOUVELLES PARTIES

Les membres de la CMS sont de plus en plus nombreux: au 1er juillet 1999, 60 pays en seront Parties. C'est une bonne nouvelle, notamment dans la perspective de COP6 et la consolidation de l'expansion de la CMS en Afrique et en Europe orientale qui ouvre la porte à une plus grande coopération. Les nouvelles Parties sont:

Slovénie - Ce petit pays, autrefois intégré à la Yougoslavie, est situé entre les Alpes et la mer Adriatique, dans le bassin de la Méditerranée. Il a une remarquable diversité de paysages et beaucoup de zones naturelles dans un bon état de préservation. Par conséquent, sa faune est riche et variée avec des populations significatives d'oiseaux d'eau et de chauves-souris.

Kenya - Avec la Tanzanie, le Kenya est peut-être un des pays les mieux connus dans le monde pour ses vastes populations d'animaux sauvages dont beaucoup sont migrateurs. Il possède également de nombreuses zones naturelles bien préservées qui sont utilisées par beaucoup d'espèces pendant la saison de reproduction, en tant qu'étapes et hors saison.

République-Unie de Tanzanie - La nouvelle de l'adhésion de la Tanzanie à la Convention est parvenue au Secrétariat peu de temps après celle du Kenya. Avec une faune similaire et des priorités identiques en matière de conservation, ces deux pays contigus se trouvent maintenant dans une position idéale pour une coopération et pour entreprendre des initiatives conjointes.

Lettonie - Sur la côte de la Baltique, ce petit pays a de nombreux marécages et d'autres habitats bien préservés pour des oiseaux d'eau. Il est donc une des principales étapes pour des oies et des échassiers migrateurs. Ses populations de chauves-souris sont également importantes et font l'objet d'initiatives de conservation.

Publié par le:

Secrétariat PNUE/CMS,
Martin-Luther-King-Str. 8,
D- 53175 Bonn, Allemagne;
Tel.: (49 228) 815 2401/02;
Fax: (49 228) 815 24 49;
e-mail: cms@unep.de
<http://www.wcmc.org.uk/cms>

Egalement disponible en français
Disponible también en español
The CMS Bulletin is also available online

RETROSPECTIVE

Le texte final de la Convention a été arrêté après presque deux semaines de débats et d'intenses négociations. Cinquante pays ont pris part à la réunion qui a eu lieu dans la ville de Bonn (Stadthalle, Bad Godesberg) du 11 au 23 juin 1979. Une fois l'accord obtenu, la Convention a été ouverte à la signature. Vingt-deux délégations ont signé le texte à cette occasion tandis que d'autres l'ont fait ultérieurement. Nous avons reproduit quelques-unes des déclarations qui ont été faites à l'époque car elles sont pleines de sens et de symbolisme. Ensemble, elles représentent une partie importante de l'histoire de la Convention:

"Il faut que les gouvernements accordent leur attention à la nécessité de conclure des conventions et des traités internationaux pour protéger les espèces habitant les eaux internationales ou celles qui migrent d'un pays vers un autre: (a) Une convention largement établie devrait être envisagée qui fournirait un cadre dans lequel des critères de régulation de la chasse pourraient être convenus et la surexploitation de ressources limitée par les pays signataires."

Recommandation 32, Plan d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain (Stockholm, 1972)

"Le degré de conservation de la diversité des espèces est également un indicateur montrant à quel point la destruction de la nature a avancée..."

Josef Ertl, Ministre d'alimentation, d'agriculture et de sylviculture, Allemagne.

"Les conventions et les législations nationales ne sont qu'un premier pas. Elles doivent être appliquées."

Mostafa K. Tolba, Directeur exécutif du PNUE

"Une valeur plus immédiate sera comme un signal indiquant que les gouvernements continueront de reconnaître le sens des ressources vivantes et consacreront du temps et des efforts pour assurer leur continuité."

David A. Munro, Directeur général de l'UICN.

"Garder la confiance dans la [Recommandation N°32] qui exprime l'esprit de la Conférence de Stockholm exige clairement qu'aucune région et qu'aucun taxon ne soient spécifiquement exclus d'une possibilité d'inscription dans cette Convention."

Lettre adressée à la Conférence par plus de 300 ONG.

"Les Etats africains estiment que la vie sauvage dans son ensemble et plus particulièrement les espèces migratrices sont l'héritage commun de l'humanité et que, où qu'elles vivent, elles doivent être gérées pendant toute leur vie dans l'intérêt commun et par le consentement de tous."

Déclaration conjointe des représentants des Etats africains.

"Dans de nombreuses parties du monde il y a un réel besoin d'un cadre pour promouvoir la coopération pour la conservation des espèces migratrices. (...) Dans les efforts accomplis pour conserver ces espèces migratrices, dans notre propre intérêt et dans celui des générations futures, il ne semble pas qu'il y ait d'autre alternative à la coopération internationale."

Déclaration de la délégation de la Jamaïque.

"Le résultat que nous avons obtenu est un compromis, en fait la réconciliation de plusieurs points de vue de différentes délégations."

Déclaration de la délégation des Pays-Bas.

"Nous devons louer cette réalisation et la considérer comme un jalon historique dont l'importance sera encore plus appréciée dans l'avenir qu'aujourd'hui."

Déclaration de la délégation de la Grèce.

ACTIVITES PROGRAMMEES EN ALLEMAGNE POUR CELEBRER LE 20° ANNIVERSAIRE DE A CMS

Concours d'affiches pour les écoles de Bonn	mars-septembre 1999	Ecoles de Bonn
Stand d'information sur la CMS au musée d'Art	3-6 juin 1999	Kunsthalle, Bonn
Exposition sur la CMS et les espèces migratrices	3-11 juillet 1999	Musée Koenig, Bonn
Réception de la communauté diplomatique	23 juin 1999	Redoute, Bonn
Conférence internationale sur les oiseaux migrateurs	6-7 juin 1999	Rheinstetten, Karlsruhe
Atelier de travail international sur les animaux migrateurs	23-26 juin 1999	Musée Koenig, Bonn
Programme de TV sur des émissions relatives à la CMS	August 1999	ARD/ZDF
Exposition sur les espèces migratrices	1-23 octobre 1999	Hôtel de ville, Bonn
Journée des Nations Unies, l'accent étant mis sur les espèces migratrices	24 octobre 1999	Place du marché, Bonn

NOTE : Le Secrétariat croit savoir qu'un certain nombre d'activités sont prévues dans beaucoup d'autres pays pour célébrer cet événement et aimerait en être informé. Les correspondants nationaux et les organisateurs de ces activités sont priés de se mettre en rapport avec le Secrétariat et de l'en informer.

En route pour COP6

Quelques informations utiles

(extrait de la première fiche d'information distribuée par le Secrétariat)

Lieu de conférence:

Les réunions vont se tenir à l'hôtel *Lord Charles*, situé à West Somerset, à quelques 60 km à l'est de la ville du Cap. L'hôtel se dresse au pied des montagnes de Helderberg, surplombant la pittoresque Baie de False, au coeur de la région vinicole. Cet hôtel de qualité offre d'excellents services.

The Lord Charles Hotel,
Tel. : +27 21 855 1040
Fax. : +27 21 855 1107 / 855 07 66
Boîte postale: PO Box 5151,
Somerset West,
7130, Cape Town, Afrique du Sud
E-mail: info@the-lord-charles.co.za

Toutes les rencontres principales se tiendront dans l'hôtel lui-même, un service de transport sera ainsi presque superflu. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud a accepté de prendre des dispositions pratiques pour que les participants soient accueillis à l'aéroport et amenés en véhicule à l'hôtel.

En Afrique du Sud, le mois de novembre est le début de la saison d'été, c'est pourquoi, en principe, on jouira pendant la conférence d'un temps clément. C'est aussi la période pendant laquelle les baleines de l'hémisphère sud, et d'autres animaux marins font leur apparition sur la côte. Diverses suggestions d'excursions tout frais compris pour l'après-conférence vous seront envoyées en temps utile.

Concernant les documents:

Tous les documents nécessaires pour les réunions seront envoyés par la poste aux participants inscrits, au fur et à mesure qu'ils seront disponibles à partir du mois de juillet 1999. Ils seront d'autre part aussi disponibles sur le site web de la CMS sur l'Internet, ceci permettra leur download et leur impression individuelle. Nous invitons les participants à visiter régulièrement notre site web, pour se tenir au courant des changements.

En plus, les délégués peuvent s'informer par courrier électronique. Ceux qui désirent employer ce service sont priés de bien vouloir signaler à notre Secrétariat leur adresse email (cms@unep.de).

Ordre du jour provisoire des Réunions / Evénements 4-16 Novembre 1999 (A revoir)

Jeudi, 4	9:30 - 17:30	CMS - Conseil scientifique
Vendredi, 5	9:30 - 17:30	CMS - Conseil scientifique
Samedi, 6	9:00 - 11:00	CMS - Conseil scientifique (si nécessaire)
	11:00 - 12:30	Réunions régionales de coordination
	17:30 - 18:45	CMS - AEWA Cérémonie d'ouverture
	19:00 - 20:30	Réception
Dimanche, 7	9:30 - 17:30	AEWA - Réunion des Parties
Lundi, 8	9:30 - 17:30	AEWA - Réunion des Parties
Mardi, 9	9:30 - 11:00	AEWA - Réunion des Parties (si nécessaire)
	14:00 - 17:00	CMS - Comité permanent
Mercredi, 10	9:30 - 17:30	CMS - Conférence des Parties
Jeudi, 11	9:30 - 17:30	CMS - Conférence des Parties
Vendredi, 12	9:30 - 17:30	CMS - Conférence des Parties
Samedi, 13	-pas de session-	Symposium sur la migration des animaux
Dimanche, 14	-pas de session-	Ateliers de travail thématiques (tentatives)
Mardi, 16	9:30 - 17:30	CMS - Conférence des Parties
Lundi, 15	9:30 - 17:30	CMS - Conférence des Parties

Ordre du jour pour COP6

- 1 Ouverture de la session
- 2 Discours d'ouverture
- 3 Adoption du règlement intérieur
- 4 Election membres Bureau
- 5 Adoption ordre du jour et programme de travail
- 6 Etablissement Comité de vérification des pouvoirs et comité de sessions
- 7 Admission des observateurs
- 8 Déclaration liminaires
- 9 Rapports:
 - (a) Secrétariat
 - (b) Comité permanent
 - (c) Conseil scientifique
 - (d) Dépositaire
- 10 Examen de l'application de la Convention:
 - (a) Examen succinct des rapports des Parties
 - (b) Mesures pour améliorer l'état de conservation des espèces Annexe I
 - (c) Examen Accords de l'Art. IV conclus ou en cours
 - (d) Directives pour l'harmonisation de futurs Accords
- 11 Rapport du Comité chargé de la vérification des pouvoirs
- 12 Examen des propositions pour des amendements à apporter aux Annexes I et II
- 13 Stratégie pour le développement futur de la Convention
- 14 Dispositions financières et administratives:
 - (a) extension du Fonds d'affectation spéciale de la CMS
 - (b) adoption du budget
- 15 Dispositions institutionnelles:
 - (a) Secrétariats d'Accords
 - (b) Comité permanent
 - (c) Conseil scientifique
- 16 Rapports des comités de session
- 17 Date et lieu de la 7ème session de la COP
- 18 Question diverses
- 19 Adoption du rapport de la session
- 20 Clôture de la session

LA 19^e REUNION DU COMITE PERMANENT DE LA CMS

Le Comité permanent de la CMS a tenu sa 19^eme réunion à Bonn les 28 et 29 janvier 1999. C'était la dernière réunion de cet organisme avant novembre 1999, en conséquence, la plupart des débats étaient orientés vers COP6. Le Comité a passé en revue, d'un point de vue régional, les diverses initiatives prises depuis sa précédente réunion et également les progrès de celles qui sont en cours, telles que celles concernant le flamant des Andes, l'outarde houbara et les albatros de l'hémisphère Sud. La plus grande partie des débats était centrée sur des questions administratives et organisationnelles. Un nombre important et inattendu d'observateurs a contribué à rendre ces débats fructueux.

Le Comité permanent a délibéré sur un examen substantiel de la Stratégie pour le futur développement de la Convention et sur un plan quinquennal stratégique et pratique qui est actuellement préparé par le Secrétariat pour être soumis à la Conférence des Parties. Il a également abordé dans ses débats des questions budgétaires et administratives et fixé un certain nombre de questions relatives à la préparation de COP6, dont l'ordre du jour provisoire de la réunion (voir page 3). La prochaine réunion du Comité permanent aura lieu au Cap le 9 novembre 1999.

AEWA



Secrétariat intérimaire de l'AEWA
Boîte postale 20401,
NL-2500 EK La Haye,
Pays-Bas,
Tel. (+31 70) 378 49 82
Fax (+31 70) 379 61 46
e-mail: b.lenten@n.agro.nl
www.wcmc.org.uk/AEWA

L'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (AEWA) continue de se développer et s'achemine maintenant vers sa première réunion des Parties (MOP1). Après deux voyages consécutifs dans des pays d'Afrique occidentale et australe, le Secrétaire de l'AEWA, M. Bert Lenten, a réussi à obtenir plusieurs des ratifications nécessaires, si bien qu'au moment où le présent document a été rédigé (mai), il ne faut plus qu'une seule ratification pour que l'Accord entre en vigueur. Pratiquement, l'ensemble des 12 pays visités a manifesté beaucoup d'intérêt à devenir membre de l'AEWA et plusieurs ont déjà commencé leurs procédures d'adhésion. En outre, plusieurs pays significatifs ont annoncé qu'ils ratifieraient l'Accord dans les prochains mois. Par conséquent, le Secrétariat intérimaire de l'AEWA pense que la première réunion des Parties aura lieu du 7 au 9 novembre 1999 au Cap, Afrique du Sud, comme prévu.

Les préparatifs de cette réunion sont également bien avancés et de nombreux documents relatifs à cette réunion seront prêts à être distribués bien à l'avance aux participants enregistrés. Ceux-ci comprennent les Directives de conservation, les propositions d'amendement du Plan d'Action, un examen de l'état de conservation de plusieurs espèces et un rapport sur le Plan d'application 1997-1999. En rapport avec cette dernière activité le Secrétariat intérimaire de l'AEWA, en collaboration avec le *British Trust for Ornithology* et le Gouvernement du Royaume-Uni, a diffusé un questionnaire exhaustif sur l'état de conservation d'oiseaux d'eau introduits et leurs effets sur les espèces endémiques de la zone de l'Accord. De nombreuses réponses ont été reçues qui aideront à préparer les mesures nécessaires pour assurer la conservation des oiseaux d'eau endémiques.

Le Secrétariat intérimaire de l'AEWA a également été actif dans la production de matériel d'information et de promotion. Il s'agit d'une version française de son site web, de l'édition d'un timbre spécial consacré à l'Accord (en collaboration avec la Poste des Pays-Bas) et la production d'une série de cartes postales et d'une série d'affiches représentant quelques-unes des espèces les plus représentatives. En outre, le prochain numéro (numéro 5) du Bulletin de l'AEWA sera diffusé dans peu de temps. Un exemplaire peut être obtenu auprès du Secrétariat intérimaire de l'AEWA.

EUROBATS



Secrétariat d'EUROBATS
Martin-Luther-King-Str. 8
D-53175 Bonn, Allemagne
Tel. (49 228) 815 2420 / 21
Fax (49 228) 815 2445
email: eurobats@uno.de
http://www.eurobats.org

La 4^eme réunion du Comité consultatif de l'Accord sur la conservation des chauves-souris en Europe a eu lieu du 19 au 21 avril 1999 à Stockholm, Suède, avec un record de participation de 27 délégations d'Etats Parties et non-Parties de l'aire de répartition. Douze des Etats de l'aire de répartition non-Parties ont exprimé leur intention d'adhérer à EUROBATS dans un proche avenir.

Les discussions plénières et les réunions des groupes de travail étaient focalisées sur les programmes et les plans d'action transfrontières ambitieux que la seconde réunion des Parties avait arrêtés en juillet 1998. Parmi ceux-ci, il y avait notamment deux plans d'action pour Nathusius, Pipistrelle *Pipistrellus nathusii* et la pipistrelle des mares *Myotis dasycneme*, toutes deux très en danger dans de nombreux pays, le dernier plan d'action étant une "joint venture" avec la Convention de Berne. Pour ces deux espèces, comme pour la chauve-souris de Schreiber, *Miniopterus schreibersii*, un projet spécial portant sur 11 pays d'Europe centrale et orientale a également été présenté.

(voire page suivante)

EUROBATS (continuation)

Le programme suivant de travaux scientifiques a surtout porté sur des programmes transfrontières de protection des habitats et notamment les habitats souterrains et forestiers des chauves-souris. Ces programmes visent en particulier à identifier des sites d'importance européenne et à coordonner la collecte de données dans toute la zone de l'Accord en tant que première initiative et ensuite à développer des recommandations pour la protection des habitats et l'utilisation rationnelle des forêts. Les autres points de l'ordre du jour chargé de la réunion étaient l'évaluation et la compilation des données existantes sur les itinéraires de migration des chauves-souris afin d'élaborer des cartes exhaustives pour chaque espèce, les mesures à prendre concernant l'application des plans de conservation et de gestion des chauves-souris ainsi que la mise au point définitive de tâches à effectuer avant la 3ème réunion des Parties à Bristol, Royaume-Uni (juillet 2000). Pour atteindre ces objectifs un total de sept groupes de travail se réunissant entre les sessions et formé d'experts de toute l'Europe a été créé.

ASCOBANS



Secrétariat d'ASCOBANS
Martin Luther-King-Str. 8
D-53175 Bonn, Allemagne
Tel. (49 228) 815 24 18
Fax (49 228) 815 24 40
email: ascobans@uno.de
http://www.ascobans.org

L'Accord sur la conservation des petits cétacés de la Baltique et de la mer du Nord a tenu la 6ème réunion de son Comité consultatif du 12 au 14 avril 1999 à Aberdeen, Ecosse. Des délégués de 11 Parties et Etats de l'aire de répartition assistaient à la réunion. Pour la première fois il y avait des représentants de la France, de la Lettonie et de la Fédération de Russie.

Les débats se sont poursuivis sur la façon de réduire l'enchevêtrement accidentel des petits cétacés dans les engins de pêche. Ce qu'on appelle prise accidentelle est considéré comme la menace la plus importante pour les dauphins et les marsouins de la Baltique et de la mer du Nord. On a insisté tout particulièrement sur la situation des bancs de marsouins de port dans la Baltique qui ont décliné de manière dramatique au cours des dernières décennies. Le Danemark a présenté son Plan d'Action nouvellement élaboré concernant la Réduction des prises accidentelles de marsouins de port, la première contribution coordonnée d'une Partie mettant en application la Résolution d'ASCOBANS à ce sujet, adoptée à la 2ème réunion des Parties en 1997. Un groupe directeur a été formé pour mettre en place et organiser un atelier sur l'examen des possibilités de réduction des prises accidentelles avec une référence spéciale à la zone ASCOBANS. Cet atelier réunira des biologistes spécialistes des cétacés, des spécialistes des pêcheries, des experts en techniques de pêche ainsi que des représentants d'organisations de pêcheurs pour mettre au point et évaluer des mesures pratiques de réduction des prises accidentelles.

En ce qui concerne les effets nuisibles de la pollution marine sur les petits cétacés, le Comité consultatif a recommandé de poursuivre la coopération positive avec d'autres organisations internationales, telles que la Commission baleinière internationale (CBI), la Commission pour la protection de l'environnement marin du nord-est de l'Atlantique (sigle anglais: OSPAR) et la Baltic Marine Environment Protection Commission (sigle anglais: HELCOM).

Le troisième grand point de l'ordre du jour du Comité était l'incidence des perturbations humaines sur les cétacés et les mesures possibles de limitation. Le Comité a reconnu grâce à des enquêtes sismiques la perturbation acoustique, celle due aux ferries à grande vitesse ainsi que les effets potentiellement nuisibles d'observation des baleines par les touristes et autres activités de loisir.

Enfin, le Secrétariat d'ASCOBANS a publié une nouvelle page web disponible à www.ascobans.org et fournissant des renseignements sur les espèces de cétacés de la Baltique et de la mer du Nord, sur les menaces potentielles pour ces espèces et sur la structure d'ASCOBANS.

ACCOBAMS



Secrétariat intérimaire
d'ACCOBAMS
"Villa Girasole"
16, Boulevard de Suisse
98 000 Monaco
Tel. (+377) 93154229
Fax (+377) 93509591
email:
mcvanklaveren@gouv.mc

Le Secrétariat intérimaire de l'Accord de Monaco sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone contiguë de l'Atlantique a diffusé en février le premier numéro du Bulletin d'ACCOBAMS. C'est une publication bilingue (en anglais et en français) de grande qualité qui explique les points essentiels de l'Accord dans un langage simple: son origine, ses objectifs, ses réunions, ses activités de conservation et ses organisations partenaires. Il comporte également une liste des espèces couvertes dans l'Accord ACCOBAMS et une liste utile de références bibliographiques. L'Accord conclu en novembre 1996 à la suite d'une série de négociations intergouvernementales sous la direction du Secrétariat de la CMS attend encore d'atteindre le minimum requis de ratification pour qu'il puisse entrer en vigueur.

Entre autres faits marquants en relation avec ACCOBAMS il faut citer la poursuite de la promotion active de l'Accord dans des lieux de rencontre adéquats et le soutien de l'initiative consistant à créer un sanctuaire pour la conservation des cétacés dans une zone de la mer de Ligurie sous la responsabilité de la France, de l'Italie et de la Principauté de Monaco. Cette initiative, qui fournira une nouvelle base pour la conservation des mammifères marins dans cette région hautement représentative, est en bonne voie.

MISE A JOUR SUR D'AUTRES ACTIVITES DE CONSERVATION

Grue de Sibérie



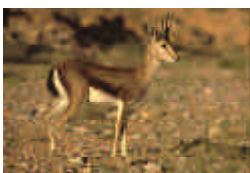
La 3^{ème} réunion des Etats de l'aire de répartition de la grue de Sibérie (*Grus leucogeranus*) qui est en danger ont eu lieu à Ramsar, République islamique d'Iran, du 8 au 13 décembre 1998. La réunion s'est tenue à l'invitation du Ministère iranien de l'Environnement sous l'égide de la CMS et avec la collaboration de l'International Crane Foundation (ICF). Environ 40 délégués de l'ensemble des 10 Etats de l'aire de répartition intéressés y assistaient.

La réunion a procédé à l'examen des importants progrès accomplis dans l'application du Plan de conservation établi à la réunion précédente qui avait eu lieu en Inde en novembre 1996. Il était évident que ce plan détaillé avait servi d'instrument utile pour guider et évaluer les activités entreprises en 1997 et en 1998 pour promouvoir la conservation des grues de Sibérie et pour fixer de nouveaux objectifs pour les deux ans à venir. La plus grande partie de ces débats a été conduite dans de petits groupes de travail dont la contribution au succès de la réunion a été inestimable.

La réunion a décidé d'apporter un certain nombre d'amendements au Mémorandum d'Accord original concernant les mesures de conservation en faveur de la grue de Sibérie conclues sous les auspices de la CMS en 1993. Le Mémorandum d'Accord prévoit maintenant, notamment, la participation officielle de la Chine, pays clé dans la conservation de la population orientale de l'espèce. Les représentants de sept des Etats de l'aire de répartition présents (Azerbaïdjan, Inde, Kazakstan, Pakistan, République islamique d'Iran, Turkmenistan et Ouzbekistan) ont signé officiellement à l'issue de la réunion le Mémorandum d'Accord au nom de leurs autorités. Un représentant du Gouvernement de la République populaire de Chine a signé l'accord en avril. On attend encore les signatures de l'Afghanistan et de la Fédération de Russie (Partie au Mémorandum d'Accord d'origine).

La réunion a examiné également une première ébauche d'une proposition de projet exhaustive préparée par l'ICF et la CMS qui vise à promouvoir la conservation des grues de Sibérie et d'autres oiseaux d'eau migrateurs dans l'ensemble de leur aire de répartition. Après avoir incorporé quelques suggestions des Etats de l'aire de répartition et reçu les approbations officielles nécessaires, la proposition sera soumise par l'Unité de coordination du PNUE/FEM aux Fonds pour l'environnement mondial afin d'assurer un financement pour des actions ultérieures.

Antilopes sahélo-sahariennes



Suite à l'atelier de Djerba sur la conservation et la restauration des populations d'antilopes sahélo-sahariennes, qui a eu lieu en février 1998 avec la participation des 14 Etats de l'aire de répartition, le progrès le plus significatif peut être résumé comme suit: le projet de Plan d'Action a été examiné attentivement et remanié en conséquence. La Tunisie a fait des progrès significatifs en accueillant 14 oryx aux cornes en forme de cimeterre (*Oryx dammah*) et deux gazelles des sables (*Gazella leptoceros*) d'origine captive et venant de divers jardins zoologiques européens: zoo de Paris en France, zoo de Bratislava en Slovaquie, Tierpark de Berlin en Allemagne et Plankendaël en Belgique. En Tunisie, la plupart des oryx (neuf) ont été envoyés au Parc national Sidi Toui, quatre à la réserve d'Aïn Dekouk et un au Parc national de Bou Hedma où des installations avaient été préparées pour les recevoir. Les deux gazelles des sables participeront à un programme de reproduction pour une réintroduction ultérieure dans le Parc national de Djebil. En outre, le Sénégal a reçu huit *Oryx dammah* d'Israël pour être relâchés finalement dans la zone de Ferlo.

Une proposition de projet triennal qui sera soumise aux Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est en cours d'élaboration. En raison de son programme très avancé, la Tunisie jouera le rôle d'Etat pilote de l'aire de répartition dans ce projet visant à favoriser la poursuite des mesures de réintroduction et de conservation. Simultanément, une série de mesures préliminaires recommandées dans le Plan d'Action, sera entreprise dans les autres Etats de l'aire de répartition.

Illustrations et leurs auteurs:

p. 6, *Grus leucogeranus*: © Saitre/Bios; p. 6, *Gazella cuvieri*: © M. Gunther/Bios; p. 6, *Chlamydotis undulata*: © M. Gunther/Bios; p. 7, *Diomedea chlororhynchos*: © Seitre/Bios; p. 8, *Dermochelys coriacea*: © J. Fretey

ETAT D'AVANCEMENT DE PROJETS

Quelques-uns des projets approuvés à la dernière réunion du Conseil scientifique de la CMS (Wageningen, juin 1998) sont prêts ou ont commencé à être mis en œuvre, réaffirmant ainsi l'engagement de la CMS d'agir pour la sauvegarde des animaux migrateurs en danger. Deux projets récemment terminés ont donné des résultats si intéressants que le Conseil scientifique a recommandé une deuxième phase.

Wetlands International coordonnera d'autres recherches sur la population continentale d'**oies à tête rousse**. Le Dr. J. Madsen, expert pour cette espèce, se rendra en Terre de Feu pour aider à la réalisation de ce projet. Des travaux précédents font état d'une concentration de population dans la partie nord de la Terre de Feu et dans la partie sud du Chili continental. La limitation des aires d'hivernage à une zone restreinte des pampas rend plus facile les travaux de conservation mais montre combien les oies sont en danger.

Un second projet concerne les **petits cétacés** de la côte du Sénégal, de la Gambie et de la Guinée Bissau. Le Dr. K. Van Waerebeek, travaillant pour MER, a collaboré avec l'*Institut fondamental d'Afrique Noire* (IFAN), Sénégal, le *Centre de recherches océanographique de Dakar-Thiaroye* (CRODT) et le Gambian Department of Parks and Wildlife Management (DPWM). Les activités en Guinée Bissau ont été interrompues en 1998 par la guerre. Vingt-quatre espèces de cétacés ont été observées, y compris la première observation enregistrée au Sénégal d'un petit orqual et d'un orqual boréal, les premières observations en Gambie des dauphin de Clymene et de pilote ainsi que le premier dauphin de Fraser pour la partie continentale de l'Afrique de l'Ouest. La collection de cétacés qui se trouve à l'IFAN-UCAD et à l'IFAN-Musée de la mer a été reconstituée. On constate que le dauphin à bosse de l'Atlantique est devenu rare dans la région. Son aire de répartition est beaucoup plus petite qu'on ne le supposait.

L'ONG pour la conservation et l'étude des mammifères aquatiques de l'Afrique de l'Ouest (COREWAM) a été fondée au Sénégal pour conduire des recherches scientifiques et promouvoir la conservation et l'éducation écologique en faveur des mammifères aquatiques. Les entités intéressées d'autres pays sont encouragées à adhérer à cette ONG. La seconde phase du projet portera essentiellement sur l'état de conservation du dauphin à bosse de l'Atlantique.

La campagne de sensibilisation de la Société ornithologique norvégienne pour l'**oie naine** conduite par le Dr. I. Oien, se poursuit normalement. De grands efforts sont faits pour sauver cette oie de l'extinction. Un des besoins urgents est de stimuler la sensibilisation des décideurs et des chasseurs dans les pays qui ont des lieux d'étape ou des populations hivernantes (Russie, Kazakstan, Azerbaïdjan, Hongrie, Roumanie et Bulgarie). Des documents d'information sur l'écologie, la présence et l'identification des espèces sont distribués aux villageois, aux chasseurs et aux administrations locales.

On enregistre également des progrès dans le rapport sur l'état de conservation du **serin syriaque** qui porte essentiellement sur la Jordanie. Dans le sud-ouest, le lieu de reproduction se trouve dans la réserve naturelle de Dana, gérée par la *Royal Society for the Conservation of Nature*. Le projet, coordonné par le Musée Koenig de Bonn, prévoit

la reforestation de 10 hectares avec des arbres indigènes. Ceci, avec des activités de conseil et de formation dans la réserve, constitue les premiers pas vers une prise de conscience plus nette et un modèle pour la conservation des oiseaux rares du Moyen Orient.

Les lignes de pêche causent un taux élevé de mortalité chez les albatros et autres oiseaux de mer: les oiseaux mangent les appâts, s'enchevêtrent dans les lignes et se noient. Il y a peu d'études sur ce sujet en Amérique du Sud. L'organisme "Ressources naturelles uruguayennes", avec le soutien de la CMS, coordonne les travaux effectués par l'Université nationale d'Uruguay. Ces deux entités évaluent les taux de mortalité des oiseaux pélagiques en mer et élaborent des moyens pour réduire ou éliminer les prises accidentelles. Lors de voyages réguliers à bord de bateaux de pêche, des oiseaux morts sont collectés et des observations sont effectuées pour déterminer les mesures propres à réduire les risques de capturer des oiseaux.

Les autres projets, qui sont à un stade avancé et dont la réalisation commencera bientôt, sont le recensement hivernal de flamants des Andes et la construction d'un observatoire pour étudier le cerf des Andes méridionales et sensibiliser le public au sujet de cette espèce de cervidés en danger dans l'extrême sud de l'Argentine et du Chili. Le Dr. L.M. Gonzalez assurera la coordination de la préparation d'un projet de plan de sauvetage des populations de l'Atlantique du phoque moine de la Méditerranée, un des mammifères d'Europe les plus en danger. BirdLife International mettra à jour ses plans d'action pour la petite crécerelle et le râle des genêts. Des enquêtes sur les dauphins sont en cours de préparation pour les populations de l'Australie et de l'Indonésie dans le cadre d'un projet coordonné par Environment Australia avec l'Indonesian Central Research Institute for Fisheries. Enfin, des enquêtes pour étudier l'état de conservation des mammifères marins dans le golfe du Tonkin sont organisées par le Species Survival Commission Cetacean Specialist Group de l'UICN.

Tous ces projets indiquent clairement que la CMS augmente ses activités sur le terrain, en travaillant par l'intermédiaire de ses partenaires locaux et visant à assurer la conservation des animaux migrateurs en danger.



Albatros à bec jaune (*Diomedea chlororhynchos*)



Le Secrétariat a fait des progrès constants dans son effort visant à promouvoir la conservation des tortues marines dans différentes parties du monde. Comme indiqué ci-dessous, une réunion réussie s'est tenue récemment en Côte d'Ivoire afin de réunir des officiels et des experts spécialisés dans ce domaine venant de pays qui bordent toute la côte atlantique de l'Afrique. Cette entreprise ambitieuse - la première tentative pour examiner les problèmes de conservation des tortues marines sur une aussi vaste région de l'Afrique - a fait suite à l'adoption d'un Mémorandum d'Accord intergouvernemental qui constituera un fondement solide pour de futures initiatives de conservation.

La CMS a pris également l'initiative de proposer l'organisation en l'an 2000 d'une conférence pan-méditerranéenne sur les tortues marines (voir ci-dessous). Au début du mois de juin, le Secrétariat a réuni à Dalyan, Turquie, des représentants d'organisations intergouvernementales et non-gouvernementales pour débattre de la création d'un comité d'organisation pour cet événement. Il a été proposé qu'un organe exécutif soit créé, comprenant des représentants du Secrétariat de la CMS, du Centre d'Activités Régionales Pour Les Aires Spécialement Protégées dont le siège est à Tunis et le Secrétariat de la Convention de Berne, qui travaillerait en étroite collaboration avec divers comités spéciaux parmi lesquels un certain nombre d'ONG méditerranéennes joueraient un rôle clé.

Au moment où le présent document a été rédigé, des débats en passe de se terminer continuaient également d'explorer les possibilités de participation de la CMS à un colloque sur les tortues marines qui aura lieu en Malaisie en juillet 1999 (voir le calendrier), avec la participation, entre autres, de fonctionnaires et d'experts de pays qui forment l'Association des nations du Sud-est asiatique (sigle anglais: ASEAN). L'intérêt de la CMS dans cette réunion découle de sa raison d'être - à savoir: stimuler la coopération internationale pour les efforts de conservation lorsque cela correspond aux possibilités de collaboration avec d'autres organes concernés. On espère que cette réunion, avant tout scientifique, puisse être à l'origine d'une réunion plus formelle de représentants de nations

de la région Asie-Pacifique pour débattre de stratégies communes de conservation, projet envisagé actuellement par un des Etats membres de la CMS faisant partie de cette région.

La contribution de la Convention à un projet à petite échelle sur les tortues marines progresse, bien que lentement. Les travaux du WCMS, dont le siège est à Cambridge, sur une base de données et des installations de cartographie du *Global Information System* (GIS) pour les plages de nidification de l'Océan Indien, ont débuté. Après un certain retard dû à des problèmes techniques, les travaux devraient être achevés bien avant COP6. Une proposition pour un programme de marquage et d'étude des prises accidentelles au Sri Lanka est maintenant parvenue et est en cours d'examen. Une proposition de projet pour une étude génétique visant à élucider les migrations dans la région Indo-Pacifique n'est pas encore terminée. Le Secrétariat a continué de distribuer largement aux pays francophones les affiches sur l'identification des tortues marines élaborées en collaboration avec WIDECAST, une ONG dont le siège est aux Caraïbes.

Nouveau Mémorandum d'Accord pour la conservation des tortues marines en Afrique
Le Secrétariat de la CMS, conjointement avec le Ministère de l'Environnement et des Forêts de Côte d'Ivoire, a organisé à Abidjan du 25



M. Abdel Kadar Bangoura, Guinée, signant le nouveau Mémorandum d'Accord sur les tortues marines des côtes africaines au nom de son ministère

au 29 mai 1999 une *Conférence internationale sur la conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique*. La réunion a examiné l'état de conservation des tortues marines dans la région et adopté un *Mémorandum d'Accord* visant à promouvoir la conservation des tortues marines dans les Etats de l'aire de répartition concernés. La réunion a également élaboré un premier projet de travail d'un Plan de conservation indiquant les mesures à prendre à court et à moyen terme. La conférence était co-parrainée par la CMS, le Gouvernement français et le Comité français de l'UICN. Elle réunissait des représentants et des spécialistes de 17 Etats de l'aire de répartition allant de la Mauritanie à la Namibie, ainsi que d'autres participants intéressés.

L'objectif principal de la conférence était d'explorer des domaines possibles de coopération régionale. Sept Etats de l'aire de répartition ont signé le *Mémorandum d'Accord* et d'autres devraient le faire à l'occasion d'un événement annexe qui sera organisé conjointement avec la session de la Conférence des Parties en novembre. La réunion a proposé qu'un atelier de formation pour techniciens ait lieu au cours du premier semestre de l'an 2000 et qu'une réunion intergouvernementale soit organisée pour mettre la dernière main au Plan de conservation et pour en examiner l'application à ce jour. Le Gouvernement français envisage de financer une étude de faisabilité pour étudier la possibilité de mettre au point un ou plusieurs projets régionaux à soumettre aux services de financement appropriés.

Un appel vigoureux a été lancé en faveur de la poursuite de projets réussis à Sao Tome et Principe ainsi qu'au Cameroun dont deux sont menacés d'arrêt en raison du manque de fonds. Ce serait un échec majeur pour la conservation des tortues, les deux projets en question étant les plus avancés dans la région.

Le projet de travail du rapport technique de la CMS "Tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique" qui a été diffusé pour commentaires en 1998, sera complètement remanié dans les mois à venir du fait des renseignements fournis par les participants à la réunion et des réponses au questionnaire détaillé distribué à l'avance.

Les comptes rendus de la conférence seront publiés ensemble avec le rapport technique révisé avant la fin de l'année et seront disponibles auprès du Secrétariat de la CMS.

Réunion pour l'organisation de la Conférence pan-méditerranéenne sur les tortues marines

Des consultations préparatoires ont eu lieu à Dalyan, Turquie, les 4 et 5 juin 1999 sur la proposition d'une conférence pan-méditerranéenne concernant les tortues marines. La réunion a été organisée par le Secrétariat de la CMS en collaboration avec le Secrétariat de MEDCOAST pour profiter de la présence à Dalyan de participants assistant à une réunion séparée mais connexe sur la possibilité de création d'un réseau méditerranéen de conservation des tortues marines.

La CMS a exposé la proposition relative à une conférence pan-méditerranéenne sur les tortues marines à une réunion d'experts qui s'est tenue en octobre 1998 sous les auspices du Centre d'Activités Régionales Pour Les Aires Spécialement Protégées (RAC/SPA).

Cette idée a été favorablement accueillie par divers représentants de gouvernements et par des ONG.



De gauche à droite : Accueil de M. Douglas Hykle, Secrétaire exécutif adjoint de la CMS, par le Ministère de l'Environnement et des Forêts de Côte d'Ivoire, M. Kouame Amané, Directeur de la protection de la Nature; M. Joseph Gbeutibouo, Chef de Cabinet du Ministre; M. Victor Tie Bi Tra, Directeur de la Programmation et des Etudes. Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a commencé la procédure interne de ratification pour la CMS.

La proposition consiste à organiser une réunion d'environ cinq jours, vers octobre-novembre 2000, qui permettrait une présentation d'exposés scientifiques et de rapports nationaux ainsi que l'organisation d'ateliers et de stages de formation dans des domaines particulières.

Une telle réunion ne peut être mise sur pied de manière efficace que comme une initiative commune unique impliquant la participation des secrétariats des trois conventions les plus intéressées par ce sujet (Bonn, Berne et Barcelone-RAC/SPA) ainsi que des principales ONG et des experts travaillant dans la région. La conférence vise à être un complément à la réunion particulièrement réussie tenue chaque année en Amérique du Nord. Il a été suggéré que la conférence ne soit pas un événement sporadique mais plutôt qu'elle soit organisée sur une base biennale, chaque fois en un lieu différent, pour donner aux pays intéressés l'occasion d'accueillir la réunion.

Le Secrétariat se tiendra en liaison avec ses contreparties des autres conventions pour débattre des prochaines mesures à prendre pour arrêter un lieu adéquat.

PROPOSITIONS RELATIVES A DE NOUVELLES ESPECES

A l'occasion de chaque session de la Conférence des Parties, le texte de la Convention et les Annexes sont ouverts pour amendement. Cela signifie, dans le cas des Annexes de la CMS, que toute Partie peut faire une proposition pour l'inscription d'espèces supplémentaires dans les Annexes I et II de la CMS. La date limite pour ces amendements, qui doivent être soumis suivant les règles édictées dans le texte de la Convention, est le 13 juin 1999.

Au moment où le présent document a été rédigé certaines Parties se sont mises en rapport avec le Secrétariat et ont annoncé qu'elles travaillaient sur la soumission de nouvelles propositions. Ces propositions concernent en majorité des espèces du milieu marin et autres environnements aquatiques, et beaucoup sont centrées sur des latitudes tropicales ou subtropicales. Pratiquement toutes les propositions relatives à l'inscription de nouvelles espèces dans les Annexes de la CMS concernent l'Annexe II, bien que cela puisse être l'objet de variantes dans certains cas.

La proposition d'inclure le requin baleine *Rhincodon typus* a été annoncée au Conseil scientifique à Wageningen (juin 1998) alors qu'une Partie avait exprimé son intention de soumettre l'inscription sur une liste de plusieurs espèces de petits cétacés que l'on trouve dans cette région de l'océan Pacifique. Dans la région de l'océan Indien, le dauphin à bec de l'océan Indien *Tursiops aduncus*, précédemment considéré comme une sous-espèce du dauphin à bec *Tursiops truncatus*, sera probablement proposé pour inscription à l'Annexe II de la CMS.

Le Panama a soumis une proposition de projet pour inscrire un autre mammifère aquatique, le lamantin *Trichechus manatus*, alors que deux pays d'Europe travaillent actuellement sur la soumission de propositions pour inscrire un certain nombre d'espèces d'esturgeons qui devraient faire l'objet d'un plan d'action commun en faveur de leur conservation et de leur utilisation durable.

Pour ce qui est des oiseaux d'eau, l'inscription actuelle des albatros de l'hémisphère Sud peut être étendue à quelques-uns de leurs cousins pourraient bénéficier des mesures de conservation proposées visant à réduire la mortalité causée par des prises accidentelles. La proposition consisterait notamment dans l'inscription à l'Annexe II de la CMS de deux espèces de pétrels géants *Macronectes* et cinq espèces de pétrels *Procellaria*. Les autres propositions relatives à des espèces d'oiseaux sur lesquelles on travaille actuellement sont la foulque cornue *Fulica cornuta* et plusieurs passereaux des prairies de l'Amérique du Sud pour l'Annexe II de la CMS ainsi que l'aigle impérial espagnol *Aquila adalberti* pour l'Annexe I.

HOMMAGE A M. CYRIL DE KLEMM

Le Secrétariat a reçu la triste nouvelle du décès à Paris de M. Cyril de Klemm le 1er avril 1999. Un des meilleurs experts en matière de droit de l'environnement, M. de Klemm était associé à la CMS depuis sa création. Il avait participé à la rédaction du projet original du texte de la Convention et à son développement ultérieur. C'est à lui que l'on doit les directives pour l'harmonisation des futurs Accords, documents juridiques essentiels pour la CMS.

M. de Klemm était un écologiste convaincu et aussi un avant-gardiste. Il a été parmi les premiers à formuler le principe d'utilisation durable des ressources naturelles lequel, grâce à lui, a été introduit dans de nombreux textes juridiques. Sa longue carrière a été surtout liée à l'UICN, l'Alliance mondiale pour la nature, mais il a également travaillé conjointement avec d'autres conventions internationales, notamment la Convention Ramsar sur les zones humides. En outre, M. de Klemm était renommé pour son travail d'interprète aux conférences internationales.

Outre une abondante liste de travaux et de publications, M. de Klemm laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un homme engagé, talentueux et passionné. Il restera pour tous un exemple.

MATERIEL D'INFORMATION ET PUBLICATIONS

Le Secrétariat PNUE/CMS a poursuivi la production de matériel d'information au cours de ces derniers mois. Simultanément, il a amélioré certaines des anciennes productions. Parmi les nouveaux produits il y a une brochure nouvellement conçue visant à fournir des renseignements généraux et un aperçu de la Convention pour le grand public. Avec des couleurs attrayantes et d'abondantes nouvelles illustrations, la brochure de la CMS a été très favorablement reçue par les correspondants de la CMS, les représentants des gouvernements ainsi que par les ONG. Elle s'est également avérée être un instrument utile pour présenter la CMS à ceux qui ne la connaissent guère. La brochure a été publiée en allemand, anglais, espagnol et français. Elle est disponible auprès du Secrétariat.

Egalement nouvelle est la publication du premier titre de la Série technique de la CMS, Mesures de conservation en faveur de la grue de Sibérie. Elle comporte le texte du Mémoire d'Accord révisé et le Plan de conservation annoté, le résumé du rapport de la réunion des Etats de l'aire de répartition à Ramsar, République islamique d'Iran (décembre 1998), les rapports d'avancement des travaux soumis à cette réunion et quelques références, notamment une large bibliographie sur l'espèce, compilée par l'International Crane Foundation.

Le site internet de la CMS a été renforcé pour devenir une source utile de renseignements pour les professionnels, les ONG et le public intéressé qui souhaitent s'informer de questions générales et particulières relatives à la CMS. Il suffit de préciser, par exemple, qu'en deux semaines seulement des personnes de 26 pays au moins ont visité le site, pour la plupart pendant les heures et sur leur lieu de travail. La facilité d'accès au site et les commodités d'emploi sont également la raison du nombre croissant de demandes de documents et de questions d'ordre général sur la Convention, sur les migrations et sur la conservation de la nature. Le site internet de la CMS continuera de jouer un rôle important car beaucoup des documents préparatoires de COP6 y seront postés également (dans les trois langues).

NOUVELLES DE L'ONU/PNUE

WCMC Centre d'information et d'évaluation de la biodiversité mondiale

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Alliance mondiale pour la Nature (UICN) et le Gouvernement du Royaume-Uni ont identifié un besoin pour un Centre intégré susceptible de réunir des renseignements mondiaux sur la biodiversité et les ressources biologiques et de les évaluer, ainsi que de renforcer les possibilités d'utiliser ces renseignements aux niveaux régional, national et mondial en tenant compte tout particulièrement des besoins des pays en développement et des conventions internationales. Au cours d'une réunion qui s'est tenue à New York en marge de la 7ème session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable, on a reconnu que le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (WCMC), dont le siège est à Cambridge au Royaume-Uni et est actuellement parrainé par le PNUE, l'UICN et le Fonds mondial pour la nature, est déjà un centre mondial d'information sur la biodiversité parfaitement adapté comme noyau de la facilité mondiale considérée comme essentielle.

Parmi d'autres tâches importantes ils entendent encourager le centre à négocier des accords avec les conventions internationales pertinentes dont la Convention sur la biodiversité, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur les espèces migratrices, la Convention Ramsar sur les zones humides et la Convention pour la protection de l'héritage culturel et naturel mondial.

Le PNUE et l'UICN, avec l'accord du Conseil d'administration du CMSC actuel et l'encouragement du Gouvernement du Royaume-Uni, visent à lancer le nouveau Centre dans le courant de l'an 2000.

NOUVELLES DE BONN

La famille des Nations Unies à Bonn a été agrandie avec l'arrivée du Secrétariat de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD) qui a déménagé récemment de Genève à Bonn. Ceci confirme la détermination de Bonn de devenir une ville des Nations Unies et complète l'occupation de Haus Carstanjen qui abrite maintenant 6 organisations des Nations Unies. Nous souhaitons la bienvenue à nos collègues de l'UNCCD et espérons être en mesure d'établir avec eux des liens de coopération plus étroits dans l'avenir. Le Centre d'information des Nations Unies (UNIC) à Bonn a mis au point un site internet très étendu en allemand (www.uno.de) qui fournit les nouvelles du jour, les communiqués de presse et des informations complètes sur le système et les activités des Nations Unies dans le monde.

LIENS AVEC D'AUTRES CONVENTIONS

La coopération se poursuit avec un certain nombre d'autres conventions et d'organisations internationales, et cette coopération donne d'excellents résultats:

- Dans le cadre du travail commun des cinq conventions relatives à la biodiversité, le site internet conjoint a été renforcé et il est maintenant également disponible en espagnol. Un logo commun figurant sur la page personnelle de chaque site internet de toutes les conventions met en évidence cette initiative.
- La Commission baleinière internationale (CBI) a décidé récemment de négocier un Mémoire d'Accord avec le Secrétariat de la CMS visant à améliorer la communication et les consultations entre les Secrétariats de la CMS et de la CBI.
- Un autre Mémoire d'Accord est prévu entre la CMS et le Secrétariat de la Convention pour la protection de l'héritage culturel et naturel mondial au titre de l'UNESCO afin d'établir également des moyens fluides de communication. La coopération se poursuit également avec le Comité permanent de la Convention de Berne sur la conservation de la faune sauvage et des habitats naturels européens et avec le Conseil de la *Pan-European Biological and Landscape Diversity Strategy* (PEBLDS).

NOTES BREVES

Conférence sur les aigles impériaux

BirdLife International a fait un rapport sur la quatrième conférence internationale du groupe de travail européen sur la protection des aigles impériaux qui a eu lieu à Budapest, Hongrie, en novembre 1998. Ce rapport donne des éclaircissements sur l'importance numérique de la population qui est plus importante qu'on ne le pensait précédemment, surtout en raison d'une meilleure couverture des lieux de reproduction en Russie. Cette espèce de l'Annexe I fait encore l'objet de menaces sérieuses, dont la dégradation des habitats, la détérioration des ressources nutritionnelles et des blessures provoquées par les lignes électriques à haute tension. Les conclusions de la conférence seront incorporées dans le Plan d'Action sur l'aigle impérial qui est en cours de préparation par le groupe de travail.

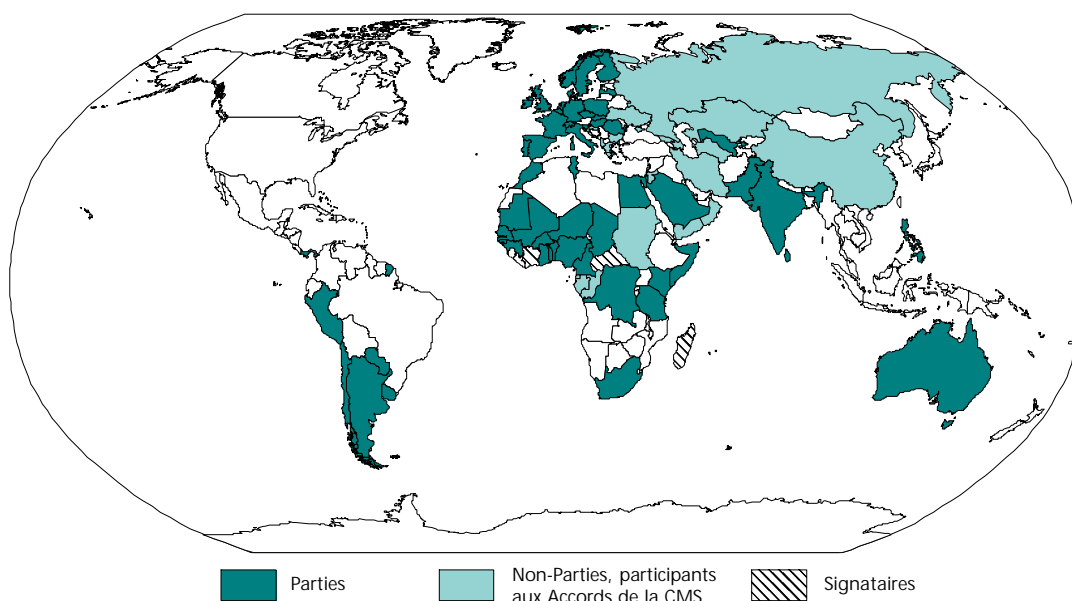
L'érismaire à tête blanche

Le Ministère de l'Environnement, du Transport et des Régions du Royaume-Uni a amorcé un programme d'action en vue de protéger l'érismaire à tête blanche (*Oxyura leucocephala*). Suite aux recommandations du groupe d'étude sur l'érismaire à tête blanche, une tentative sera faite pour savoir s'il est possible de réduire le nombre d'érismaires roux (*Oxyura jamaicensis*). Cette espèce nord-américaine s'est échappée de captivité dans les années 50 et a maintenant établi une population sauvage au Royaume-Uni d'où elle s'est étendue dans certains pays voisins. La plus grande menace pour l'érismaire à tête blanche vient de l'hybridation et de la concurrence avec l'érismaire roux, espèce agressive qui s'accouple avec les érismaires blancs et donne des jeunes fertiles. Au début il n'y avait que quelques centaines d'érismaires roux et tous étaient limités à la Grande Bretagne, mais la population actuelle compte environ 4 000 individus dont certains sont migrateurs, répandus sur plusieurs pays. La population d'érismaires à tête blanche d'Europe occidentale qui se trouve en Espagne ne comptait que 22 oiseaux dans les années 70. Des mesures prises par les autorités espagnoles et les ONG pour la protection des sites et l'interdiction de la chasse ont contribué à augmenter le nombre total d'oiseaux qui atteignait plus de 1 100 en 1998.

CALENDRIER D'ÉVÉNEMENTS

DATES	TITRE	LIEU	ORGANISE PAR
23.06.99	CMS: 20ème anniversaire de la signature de la Convention de Bonn	Bonn, Allemagne	PNUE/CMS ville de Bonn
21 - 25.6.99	Convention sur la diversité biologique 4ème réunion de SBSTTA	Montréal, Canada	Secrétariat de la CDB
28.6.99	2ème Congrès international sur la gestion de la vie sauvage	Gödöllö, Hongrie	The Wildlife Society
28 - 30.6.99	Réunion entre les sessions de la Convention sur la diversité biologique concernant le fonctionnement de la Convention	Montréal, Canada	Secrétariat de la CDB
15 - 17.7.99	Colloque de l'ASEAN et atelier sur la biologie et la conservation des tortues marines	Sabah, Malaisie	Université de Malaisie
23 - 27.8.99	8ème colloque sur l'étude des chauves-souris d'Europe	Cracovie, Pologne	Organisation polonaise Académie des Science
10 - 13.10.99	BirdLife: Partenaires internationaux mondiaux	K.Lumpur, Malaisie	BirdLife International
14 - 17.10.99	26ème Conférence mondiale de BirdLife Internat.	K.Lumpur, Malaisie	BirdLife International
24 - 5.11.99	UNFCCC: COP5 et réunion d'organes subsidiaires	Bonn, Allemagne	UNFCCC
4 -16.11.99	CMS: Conférence des Parties (COP6) Conseil scientifique et Comité permanent Colloque sur les migrations animales	Le Cap, Afrique du Sud	Secrétariat de la CMS
7 - 9.11.99	AEWA: 1ère réunion des Parties	Le Cap, Afrique du Sud	Secrétariat interimaire de l'AEWA
15 - 26.11.99	UNCCD: COP 3 & réunion d'organes subsidiaires	Recife, Brésil	UNCCD
22 - 26.11.99	2ème colloque de l'IWMC	Chengdu, China	IWMC
31.1. - 4.2.2000	Convention sur la diversité biologique 5ème réunion de SBSTTA	Montréal, Canada	Secrétariat de la CDB
10 - 20.4.2000	CITES COP 11	Nairobi, Kenya	Secrétariat de la CITES
15 - 26.5.2000	Convention sur la diversité biologique, COP 5	Nairobi, Kenya	Secrétariat de la CDB
24 - 26.7.2000	ASCOBANS MOP 3	Bristol, R-U.	ASCOBANS
27 -28.7.2000	EUROBATS MOP 3	Bristol, R-U.	EUROBATS
4 -11.10.2000	UICN Conférence mondiale	Amman, Jordanie	UICN

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
Carte des Parties à la CMS, des Signataires et autres Etats participants (au 01.07.99)



Les frontières indiquées sur cette carte n'impliquent aucun engagement ou acceptation officiel du PNUE